



PARIS LE 01/02/2023

LREL

Objet : PRÉAVIS DE GRÈVE POUR LES JOURNÉES DES MARDI 7 FEVRIER ET SAMEDI 11 FEVRIER 2023

Partout en France, le mouvement d'opposition à la réforme des retraites a pris de l'ampleur. Le 31 janvier 2023 a été un succès. Pourtant le Gouvernement persiste à dire que le recul de l'âge légal à 64 ans n'est pas négociable.

Face à ce mur, l'intersyndicale au niveau national appelle à deux nouvelles dates de mobilisations : le 7 et le 11 février 2023. Cette réforme est un recul de droits sans précédent. Si elle est adoptée, cette réforme viendra fragiliser encore davantage nos professions. La CGT Spectacle s'inscrit donc pleinement dans le calendrier posé par l'intersyndicale.

La CGT Spectacle revendique :

- Le retrait du projet du gouvernement et la mise en place d'un véritable projet politique partagé avec la population avec la mise en place d'une retraite à 60 ans ;
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et l'augmentation générale des salaires.
- La suppression immédiate des niches sociales et en particulier des abattements sociaux qui grèvent les retraites des intermittent·es ;
- Davantage de solidarité au sein de notre régime de base pour prendre en compte les périodes de chômage indemnisé et non indemnisé ;
- La suppression des abattements professionnels qui grèvent les retraites de nombreux artistes et technicien·nes du spectacle.
- Une sécurité sociale professionnelle et notamment la mise en place d'une prévoyance pour couvrir les arrêts de travail des intermittent·es du spectacle.

La Fédération CGT du Spectacle dépose un préavis de grève pour les journées du mardi 7 et du samedi 11 février 2023, de 0h à 24h, pour que tou·tes les salarié·es engagé·es dans vos établissements puissent participer à cette journée de grève et de manifestations.

Denis Gravouil

Secrétaire Général